



FILIERE
GESTION PUBLIQUE

PYRENEES –ATLANTIQUES

LES TABLEAUX D'AVANCEMENT 2010

- ACCES AUX GRADES D' AAP 1^{ère} CLASSE ET D'AAP 2^{ème} CLASSE (CAP LOCALE DE LA CATEGORIE C).
- ACCES AUX GRADES DE CONTRÔLEUR 1^{ère} CLASSE ET DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL (CAP LOCALE DE LA CATEGORIE B)

Compte rendu

CAP locale des AA / AAP du 30 mars 2010

Avancement au grade d' Agent d'Administration Principal de 1^{ère} classe (AAP1):

Conditions statutaires appréciées au 31/12/2009: être au moins depuis 2 ans au 6^{ème} échelon d'AAP2 et 5 ans de services dans le grade d'AAP2 ou ARP2.

Dans le département 37 collègues avaient vocation à être inscrits en 2010.

La sélection s'opère selon les critères suivants :

- Le classement des 58 ans et plus (aucun pour le 64 cette année);
- Les collègues classés l'an dernier mais non promus (1 en 2009 pour le 64)
- Le classement dans l'ordre décroissant des échelons (en 2010, le 9^{ème} échelon d'AAP2, une partie du 8^{ème})
- Le cumul des 3 dernières notes (2007; 2008; 2009) qui départage les agents à l'intérieur d'un même échelon (*d'où l'intérêt d'obtenir au moins une fois +0,06 sur un cycle de 3 ans pour ne pas risquer d'être écarté*).

En fonction de ces critères le tableau 2010 s'établit ainsi :

Classement	Observations	NOM	POSTE	Grade/échel.actuel
1	Reprise tableau 2009	DUFILH-PLASSY Christiane	DDFIP Pau	AAP 2 – 9 ^{ème}
2	Au titre du cadrage général 2010	DUCES Danielle	Anglet	AAP 2 – 9 ^{ème}
3	«	MACAREZ nadine	Oloron Municipale	AAP 2 – 9 ^{ème}
4	«	VANNETZEL	Jean	AAP 2 – 9 ^{ème}
5	«	LARROUQUERE Hervé	Bayonne CH	AAP 2 – 9 ^{ème}
6	«	NOVION Isabelle	TP Pau	AAP 2 – 8 ^{ème}
7	«	VERGE Christine	Garlin	AAP 2 – 8 ^{ème}
8	«	VERGEZ Catherine	DDFIP Pau	AAP 2 – 8 ^{ème}
9	«	FONTAN SALLABERRY J Louis	Bayonne/Anglet	AAP 2 – 8 ^{ème}
10	«	MULLER Muriel	Bayonne CH	AAP 2 – 8 ^{ème}
11	«	BERTHOU Marie Michèle	Saint Jean pied de Port	AAP 2 – 8 ^{ème}
12	«	LABORDE Patrick	Bayonne/Anglet	AAP 2 – 8 ^{ème}
13	«	HEGOAS Jean	Bayonne CH	AAP 2 – 8 ^{ème}
14	«	DIAZ Dominique	Anglet	AAP 2 – 8 ^{ème}

Quota alloué au département: 12,27 ► 14 AAP 2 à classer (arrondi au nombre supérieur +1).

Au moins les 12 premiers seront nommés dès cette année. Le tableau d'avancement final sera établi par la DGFIP en fonction des contingences d'emplois disponibles et après consultation de la CAP Centrale du 24 juin. Pour les promu(e)s 2010, la date de nomination interviendra avec effet du 1^{er} janvier 2010. Les non retenus auront priorité pour le classement 2011.

Avancement au grade d' Agent d'Administration Principal de 2ème classe (AAP2):

Conditions statutaires appréciées au 31/12/2009: se situer au moins au 5^{ème} échelon d'AA1 et 6 ans de services dans le grade d'AA1 ou AR.

Dans le département 3 collègues avaient vocation à être inscrits en 2010.

Le classement reprend le même principe de sélection que pour l'avancement à AAP1, ce qui donne le tableau suivant :

Classement	Observations	NOM	POSTE	Grade/échel.actuel
1	Reprise tableau 2009	MAUREL Sophie	DDFIP-ERD Pau	AA 1 – 5 ème
2	Au titre du cadrage général 2010	AUCHOBERRY Marie Lorraine	Cambo	AA 1 – 5 ème
3	«	BONDROIT Bruno	Bayonne CH	AA 1 – 5 ème

Quota alloué au département: 1,67 ► 3 à classer (arrondi au nombre supérieur +1) .

Les promu(e)s 2010 seront nommés le 1^{er} janvier 2010 à titre rétroactif.

<u>Vos élu(e)s de la C.G.T. du département en C</u>
<u>(AAP1 - AAP2 - AA1)</u>
• AAP1- Joël RAVASSON- ERD Pau- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.) • AAP1- Marie- Hélène BURGUEZ- Lembeye- 05-59-68-10-43 • AAP2- Jean Marc MIGUELGORRY – Bayonne-Anglet – 05-59-59-82-76 • AAP2- Noël LANTENOIS- DDFIP Pau – 05-59-82-24-00 poste 1123 • AA1- Cécile SCARAMUZZINO- Orthez – 05-59-69-09-52 • AA1- Ugur OSTURK- TP Pau - 05-59-82-22-64.

CAP locale des Contrôleurs / Contrôleurs Principaux du 30 mars 2010

Avancement au grade de Contrôleur Principal:

Conditions statutaires appréciées au 31/12/2009: être au moins au 4^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} Classe.

Dans le département 27 collègues avaient vocation à être inscrits en 2010.

La sélection s'opère selon les critères suivants :

- Le classement des 58 ans et plus;
- Les collègues classés l'an dernier mais non promus ;
- Le classement dans l'ordre décroissant des échelons (en 2010, les 8 et 7^{ème} échelons de C1, une partie du 6^{ème})
- Le cumul des 3 dernières notes (2007; 2008; 2009) qui départage les agents à l'intérieur d'un même échelon (d'où l'intérêt d'obtenir au moins une fois +0,06 sur un cycle de 3 ans pour ne pas risquer d'être écarté).

En fonction de ces critères le tableau 2010 s'établit ainsi :

Classement	Observations	NOM	POSTE	Grade/échel.actuel
1	Mesure « fin de carrière » 58 ans et + et reprise tableau 2009	MARTIN Jocelyne	Anglet	C1 – 8 ème
2	«	GOMEZ Brigitte	Cambo	C1 – 7 ème
3	Mesure « fin de carrière » 58 ans et +	ROUYET Marie	Sauveterre	C1 – 7 ème
4	«	ABEILLE Danielle	Bayonne Municipale	C1 – 6 ème
5	«	RICHARD Marie Thérèse	Hasparren	C1 – 6 ème
6	Reprise tableau 2009	BONNAIRE Viviane	SIP Biarritz	C1 – 7 ème
7	«	CLEMENCEAU Jeanine	TP Pau	C1 – 7 ème
8	Au titre du cadrage général 2010	ZNAMENSKY Jacques	Bayonne CH	C1 – 7 ème
9	«	PERISSE Catherine	SIP Biarritz	C1 – 7 ème
10	«	CRANTZ Corinne	Bayonne CH	C1 – 7 ème
11	«	TONNAIRE Alain	Lescar	C1 – 7 ème
12	«	BAZET Evelyne	DDFIP Pau	C1 – 6 ème
13	«	MARQUES DE OLIVEIRA Véro.	Bayonne/Anglet	C1 – 6 ème
14	«	DULAS Françoise	Paerie	C1 – 6 ème
15	«	LEMER Chantal	Pau CH	C1 – 6 ème
16	«	RIEU CASTAING Philippe	Bayonne/Anglet	C1 – 6 ème
17	«	TORNE CELER Bernard	DDFIP ERD Pau	C1 – 6 ème

Quota alloué au département: 13,82 ► 15 à classer (arrondi au nombre supérieur +1) ; mais compte tenu de dispositions particulières que pourraient malheureusement ne pas satisfaire cette année des collègues classées (être installé dans ses fonctions à la date de la CAP Centrale), la liste a été complétée de 2 noms.

Le nombre de promus 2010 pourrait s'élever à 14 (cf quota). Le tableau d'avancement final sera connu après la CAP Centrale du 23 juin.

Cette année la date de nomination interviendra exceptionnellement au 31 août 2010 du fait de la mise en œuvre au 1^{er} septembre 2010 du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B.

Avancement au grade de Contrôleur de 1^{ère} classe:

Conditions statutaires appréciées au 31/12/2009: être au 7^{ème} échelon de Contrôleur 2^{ème} Classe depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans en B.

Dans le département 11 collègues avaient vocation à être inscrits en 2010.

Le classement reprend le même principe de sélection que pour l'avancement à CP, ce qui donne le tableau suivant :

Classement	Observations	NOM	POSTE	Grade/échel.actuel
1	Reprise tableau 2009	ROSA Jacqueline	Bayonne Municipale	C2 – 12 ème
2	«	DENGUI Marie-José	Oloron Municipale	C2 – 11 ème
3	Au titre du cadrage général 2010	BERNET Jean	SIP-SIE Oloron	C2 – 10 ème
4	«	LAULHERE Isabelle	Arudy	C2 – 10 ème
5	«	JUBERA Claudie	Mauléon	C2– 10 ème

Quota alloué au département: 3,17 ► 5 à classer (arrondi au nombre supérieur +1) ;

Au moins les 3 premiers seront nommés dès cette année. Le tableau d'avancement final sera établi par la DGFIP en fonction des contingences d'emplois disponibles après consultation de la CAP Centrale du 23 juin.

la nomination 2010 interviendra avec effet du 1^{er} janvier 2010 ; les promus bénéficieront de la mise en œuvre au 1^{er} septembre 2010 du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B.

Vos élu(e)s de la C.G.T. du département en B

[Contrôleurs Principaux (CP), Contrôleurs cl. 1 et 2- (C1)(C2)]

- **CP- Joanes LACO - ERD Bayonne-** (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- **CP- Anne GUITTARD – Hasparren – 05-59-29-61-17**
- **C1- Josiane POZO-CORNU – DDFIP Pau– 05-59-82-24-56**
- **C1- Christian MANCHO – DDFIP Pau – 05-59-82-24-03**
- **C1- Aline HOURQUEIQ LABAT- ERD Pau** (actuellement DDFIP Pau Hélios.)
05-59-82- 24-12
- **C1- Joëlle ETCHEVERRIGARAY- Anglet – 05-59-58-28-92**
- **C2- Eric MANRY- TP Pau- 05-59-82-22-62**
- **C2- Marielle SARRAUTE - Bassin de Lacq- 05-59-60-33-87.**

Déclaration des élus de la CGT lors des CAP Locales sur les tableaux d'avancement.
(version synthétisée)

Comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels des Impôts et du Trésor des Pyrénées Atlantiques sont confrontés à une multitude de réformes et de restructurations imposées notamment au travers de la fusion. Mises en place avec de nouvelles méthodes de management et l'amplification des suppressions d'emploi (encore 22 dans le département en 2010) ces restructurations aggravent les conditions de travail.

Les agents subissent également une forte dégradation de leur pouvoir d'achat et dans ce contexte particulier l'avancement constitue actuellement la seule possibilité de progression des revenus.

La CGT revendique la linéarité de la carrière dans chaque catégorie avec une révision des échelonnements et un élargissement de l'amplitude indiciaire.

La CGT dénonce par ailleurs la déconcentration de la procédure d'avancement de grade, mise en œuvre depuis 2006, qui ouvre la porte à des inégalités de traitement :

➤ entre départements : par exemple, dans les Pyrénées-atlantiques tous les AAP2 8^{ème} échelon n'accèdent pas à AAP1 quand dans d'autres départements sont promus des AAP2 7^{ème} voire 6^{ème} échelon. De même tous les Contrôleurs 1^{ère} classe 6^{ème} échelon du département n'accèdent pas à Contrôleur Principal alors qu'ailleurs sont promus des Contrôleurs 1^{ère} classe 5^{ème} échelon.

➤ entre agents dans un même département car la notation les met en concurrence au détriment de l'ancienneté dans un même échelon ; des collègues se voient refuser l'accès au grade supérieur plusieurs années de suite pour ne pas cumuler suffisamment de centièmes, d'où l'intérêt d'obtenir au moins une fois 0,06 sur un cycle de trois ans.

En conséquence, sans mettre bien sûr en cause la valeur professionnelle amplement reconnue des collègues inscrits, les élus de la CGT émettront un vote défavorable aux propositions de tableaux d'avancement établis sur la base de critères de sélection contestables.